



Déclaration liminaire intersyndicale

Les écoles des Agnettes à Gennevilliers et le groupe scolaire Ambroise Paré à Colombes ont un public semblable à celui des écoles de REP voire REP+, mais des conditions d'enseignement moins favorables. Dans l'attente d'une révision de la carte de l'éducation prioritaire, des décisions peuvent être prises dès maintenant à l'échelle du département, lors de la préparation de carte scolaire pour la rentrée 2025. La situation est urgente ! En effet, ces écoles accueillent de nombreux.ses élèves à besoins éducatifs particuliers ou en difficultés scolaires. Les IPS (Indice de position sociale) restent faibles ou ont faibli : Ambroise Paré A (91,3), Ambroise Paré B (93,5), Joliot-Curie (94,2), Henri Wallon A (87) et Henri Wallon B (85,5), plaçant ces écoles au même niveau que les écoles classées en REP ou REP+. L'entrée dans la nouvelle dénomination EAP (école à attention particulière) permettra aux enseignant.es de ces écoles de bénéficier de temps de formation sur le temps scolaire et de garder un régime de décharge de direction favorable, au même titre que les REP, ainsi que des effectifs un peu réduits. Mais ce n'est pas suffisant ! C'est pourquoi nous demandons une ouverture de classe pour chacune des écoles maternelles Ambroise Paré et Reine Henriette et élémentaires Ambroise Paré A et B à Colombes, pour l'école maternelle Henri Wallon et l'école élémentaire Henri Wallon A à Gennevilliers, ainsi que l'ouverture d'un DMTA à la maternelle Ambroise Paré à Colombes. Nous demandons également l'annulation des fermetures en discussion à l'école maternelle Joliot-Curie et dans les écoles élémentaires Henri Wallon B et Joliot-Curie à Gennevilliers. Pour deux de ces dernières écoles, ne pas fermer de classe permettra également de garder les décharges actuelles de direction, indispensables au bon fonctionnement de ces écoles, notamment pour l'accompagnement des familles.

Nous demandons enfin des réponses à la hauteur des besoins des élèves de ces écoles !

Le nombre d'écoles de 2 et 3 classes a augmenté dans les Hauts-de-Seine ces dernières années **et une réflexion avec les municipalités sur la cohérence du réseau des écoles devra s'engager**. Les directeur·ices de ces écoles se retrouvent très souvent écarté·es de nombreuses réunions et temps d'échanges du fait de ne pas avoir de décharge hebdomadaire, et en raison de la difficulté à être remplacé·es. Nos organisations syndicales demandent que les directeur·ices de ces écoles soient déchargé·es à 25 %.

Les classes UEEA, UEMA, les unités d'IME externalisé ou hors les murs induisent un travail supplémentaire important pour la direction de l'école. Nos organisations syndicales demandent que ces classes ou unités soient comptabilisées pour calculer la décharge des directions d'école.

Les fléchages des moyens donnés aux écoles en éducation prioritaire, en GS, CP et CE1, mènent à des structures parfois impossibles à mettre en place. D'une part les calculs des moyennes par l'algorithme mis en place par la DSDEN ne reflètent pas la réalité, d'autre part, les effectifs peuvent très vite évoluer, augmentant mathématiquement les moyennes hors niveaux dédoublés. Enfin, les équipes font le constat régulier de la difficulté pour les élèves de passer d'une classe à effectifs réduits à des groupes de 25 ou plus à partir du CE2. Nos organisations syndicales demandent que les structures soient à la main des conseils de maîtres·ses : leurs connaissances fines des élèves de l'école et leurs regards croisés permettront de se rapprocher du dédoublement tout en conservant une petite marge de manœuvre pour équilibrer les autres niveaux.

Les représentant·es des personnels de nos organisations syndicales demandent la tenue d'un groupe de travail dans le cadre du dialogue social sur l'élaboration de la circulaire départementale sur le mouvement intra-départemental.